

CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE 2022

Avril 2024

SOMMAIRE

- /01 CONTRIBUTIONS GLOBALES DES GROUPES AUDIOVISUELS** P. 8
- /02 CONTRIBUTION GLOBALE RETENUE** P. 11
- /03 INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE** P. 19
- /04 FOCUS SUR LE PRÉFINANCEMENT** P. 25
- /05 FOCUS SUR LA PRODUCTION INDÉPENDANTE** P. 34

À RETENIR

Cadre réglementaire, méthodologie et points saillants

/ 415 M€ de dépenses retenues en 2022 au titre des obligations

- **Le montant global des dépenses** retenues au titre de la contribution **s'élève à 415 M€**, contre 429 M€ en 2021 (soit une baisse de 3 %, notamment justifiée par une revitalisation en 2021 du secteur cinématographique post-crise sanitaire avec un retour à des niveaux d'investissements normaux, mais également des dépenses supplémentaires afin de rattraper certains déficits observés en 2020).
- **Les investissements déclarés par les différents services des quatre groupes audiovisuels dits « historiques »** (France Télévisions, TF1, M6 et Canal+) représentent **80 %** de la contribution totale (contre 83 % en 2021).
- **Les investissements déclarés par les SMAD représentent 14 %** de la contribution totale (contre 10 % en 2021), en augmentation significative, en lien avec un premier plein exercice de mise en œuvre des obligations prévues par le décret n° 2021-793. **La contribution des services linéaires reste cependant largement prépondérante (86 %).**
- **Le Groupe Canal Plus reste le premier** contributeur (avec près de **45 % des dépenses** déclarées).

/ Les points saillants

- **Le mouvement de renouvellement de la création perdure.**
 - **Les dépenses de préfinancement** représentent 80 % des investissements déclarés en faveur de la production cinématographique :
 - +8 % par rapport à 2021 ;
 - Près de 82 % des dépenses de préfinancement déclarées ont été engagées par les groupes « historiques » : Canal + (44 %), France Télévisions (18 %), TF1 (13 %), et M6 (7 %).
 - Près de 14 % émanent des services de VàDA étrangers
 - Parmi ces dépenses, 87 % portent sur des préachats, et 13 % sur des parts de producteur. Aucune dépense de financement de travaux d'écriture et de développement n'a été déclarée en 2022
- **La production indépendante** représente 64 % des investissements déclarés.
 - L'entièreté de ces dépenses correspond à des dépenses de préfinancement;
 - 80 % des dépenses de préfinancement sont réalisées en production indépendante.










/ Remarques méthodologiques

- Les données figurant dans les parties 1 et 2 correspondent aux montants des **dépenses retenues au titre des obligations réglementaires**, qui peuvent être différents des montants effectivement investis en raison de mécanismes de majoration ou de minoration de certaines dépenses (notamment le plafonnement des droits d'exploitation pour la France et la déduction des droits étrangers pour les services relevant des décrets SMAD et CabSat, l'application d'un coefficient multiplicateur pour les films sortis en salle depuis plus de 30 ans, ou encore le plafonnement de la prise en compte de dépenses engagées sur un exercice précédent) :
 - En particulier les montants des dépenses retenues pour le service CabSat français Ciné+ ont été plafonnés en application de l'article 13 du décret CabSat, qui n'était cependant pas encore applicable lors de la signature de l'accord conclu entre la filière cinéma et le Groupe Canal Plus encadrant la contribution des chaînes cinéma payantes du groupe. Cela explique les écarts importants pouvant exister entre les montants des dépenses retenues et des dépenses réellement engagées par le groupe Canal Plus.
 - Les montants figurant dans ce document n'incluent pas les montants des investissements complémentaires à leurs contributions réglementaires investis par certains éditeurs dans le but de combler des déficits observés lors d'exercice précédents ;
- Les données figurant dans les parties 3 à 6 correspondent aux **dépenses réelles** déclarées par les éditeurs de services dans le cadre du contrôle de leurs obligations réglementaires et conventionnelles d'investissement dans la production cinématographique, sans application de majorations ou de minorations :
 - Elles n'incluent pas les dépenses de « variations » que les éditeurs peuvent déclarer en cas de modification de leur apport initial ou d'annulation du projet.

/ Remarques méthodologiques

- L'application des critères d'assujettissement selon les seuils d'audience et de chiffre d'affaires déterminés par les décrets SMAD et CabSat ont redéfini le **périmètre** des services assujettis aux obligations de production au titre de l'exercice 2022 par rapport aux exercices antérieurs à 2021 :
 - Ainsi, des services qui étaient assujettis une année peuvent ne plus l'être l'année suivante ; à l'inverse, de nouveaux services peuvent être assujettis d'une année sur l'autre.
 - Cela a par ailleurs modifié le périmètre des SMAD assujettis, en majorité composés de services de vidéo à la demande à l'acte avant l'exercice 2021, puis à la fois de services de vidéo à la demande par abonnement (VàDA) et à l'acte au titre de l'exercice 2021, et enfin exclusivement de services de VàDA étrangers au titre de l'exercice 2022.
 - Au titre de l'exercice 2022, des déclarations complémentaires représentant **29,7 M€** ont été examinées **à titre informatif** et ne sont pas intégrées dans les montants retenus pour l'établissement de ces chiffres clés.
- Depuis l'entrée en vigueur des décrets SMAD, CabSat, et TNT, les groupes audiovisuels peuvent **mettre en commun** les dépenses de production de leurs différents services, quel que soit leur mode de diffusion, hertzien ou non hertzien, linéaire ou non, gratuit ou payant. Les données mentionnées dans le présent document, présentées par groupes, s'écartent parfois du strict cadre de ces mises en commun.
- Les montants présentés dans ce document correspondent à des résultats arrondis au million près qui peuvent donner lieu à de légères différences selon les graphiques (à hauteur de 1 ou 2 millions d'euros), et parfois de légères incohérences dans les résultats de sommes.

Remarques méthodologiques : composition des 9 groupes audiovisuels

Groupe Canal Plus Canal+, Ciné+, Ciné+ à la demande, C8 et CStar		Groupe NRJ NRJ 12 et Chérie 25		Amazon Prime Video 
Groupe France Télévisions France 2, France 3, France 4, France 5, France.tv		OCS 	Disney+ 	
Groupe M6 M6, W9, 6Ter, Gulli et Paris Première		Groupe TF1 TF1, TMC, TFX et TF1 Séries Films		Netflix 

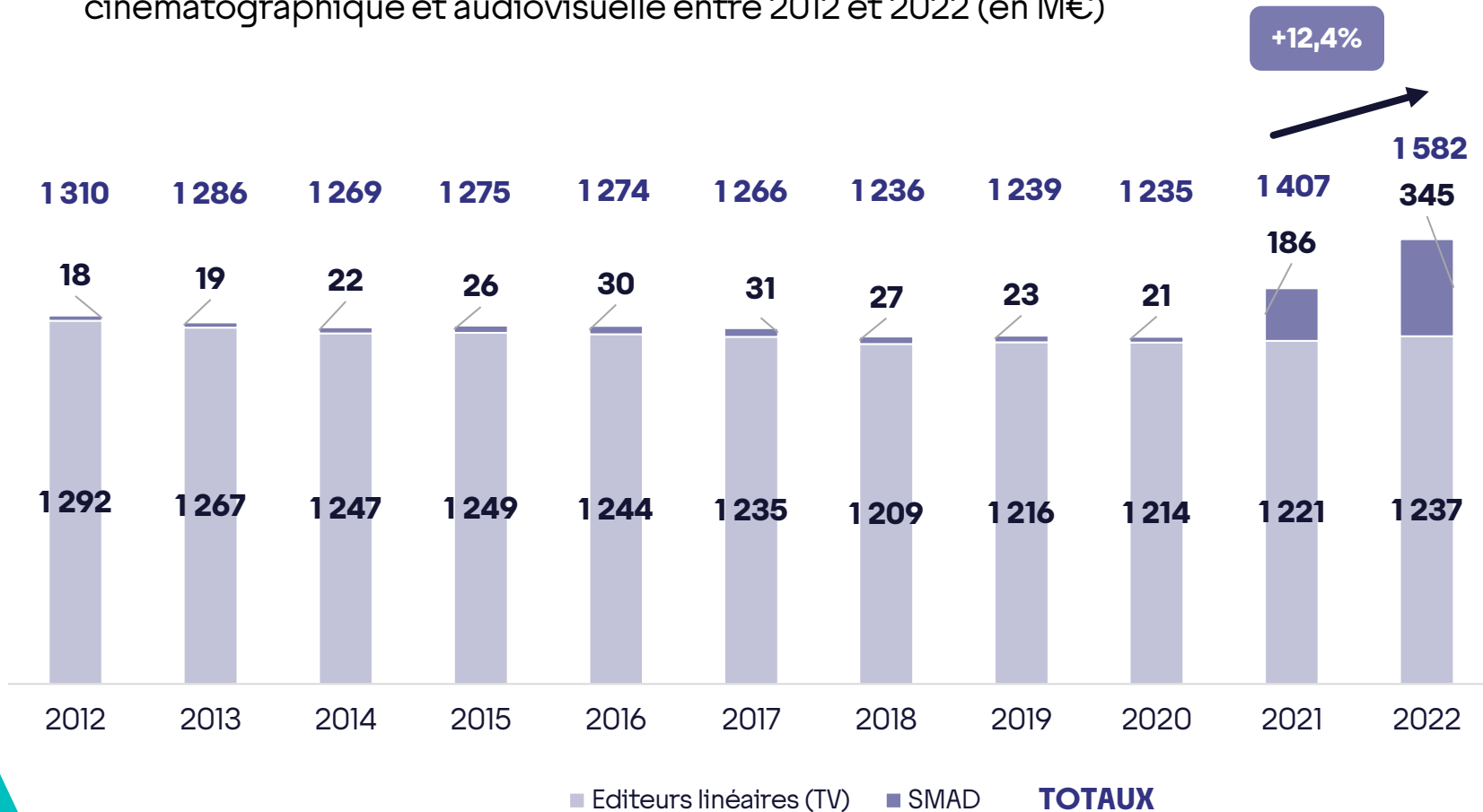
- Certains graphiques présents dans ce document sont organisés autour d'une séparation par catégorie de services entre :
 - services de cinéma (Canal+, Ciné+, OCS)
 - services autres que de cinéma (autres services de télévision)
 - SMAD
- En 2022, sont considérés comme **SMAD**, dans le présent document : Amazon Prime Video, Disney+, Netflix.

01

CONTRIBUTION GLOBALE RETENUE AU TITRE DES OBLIGATIONS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

/ Un montant global retenu de 1,58 milliards d'euros, en progression de plus de 12 %

Evolution des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production cinématographique et audiovisuelle entre 2012 et 2022 (en M€)



En 2022 :

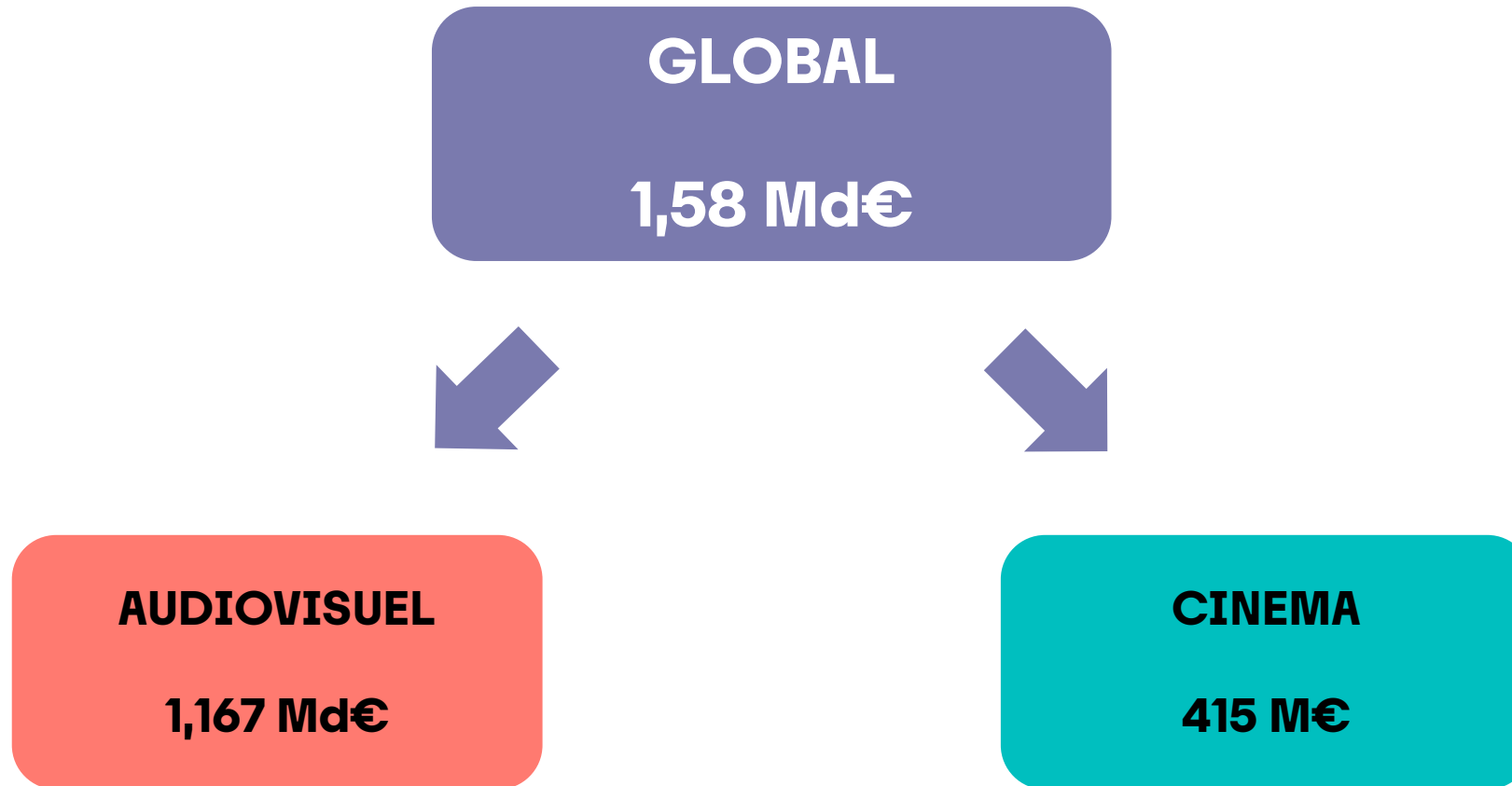
La contribution des services de télévision, prépondérante, est stable:

- **1,237 Mds€** : légère progression par rapport à 2021
- **Près de 80%** des dépenses totales

Les SMAD contribuent de manière accrue :

- **345,3 M€** : x 2 par rapport à 2021
- **21,8 %** des dépenses totales

Répartition des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production audiovisuelle et cinématographique en 2022

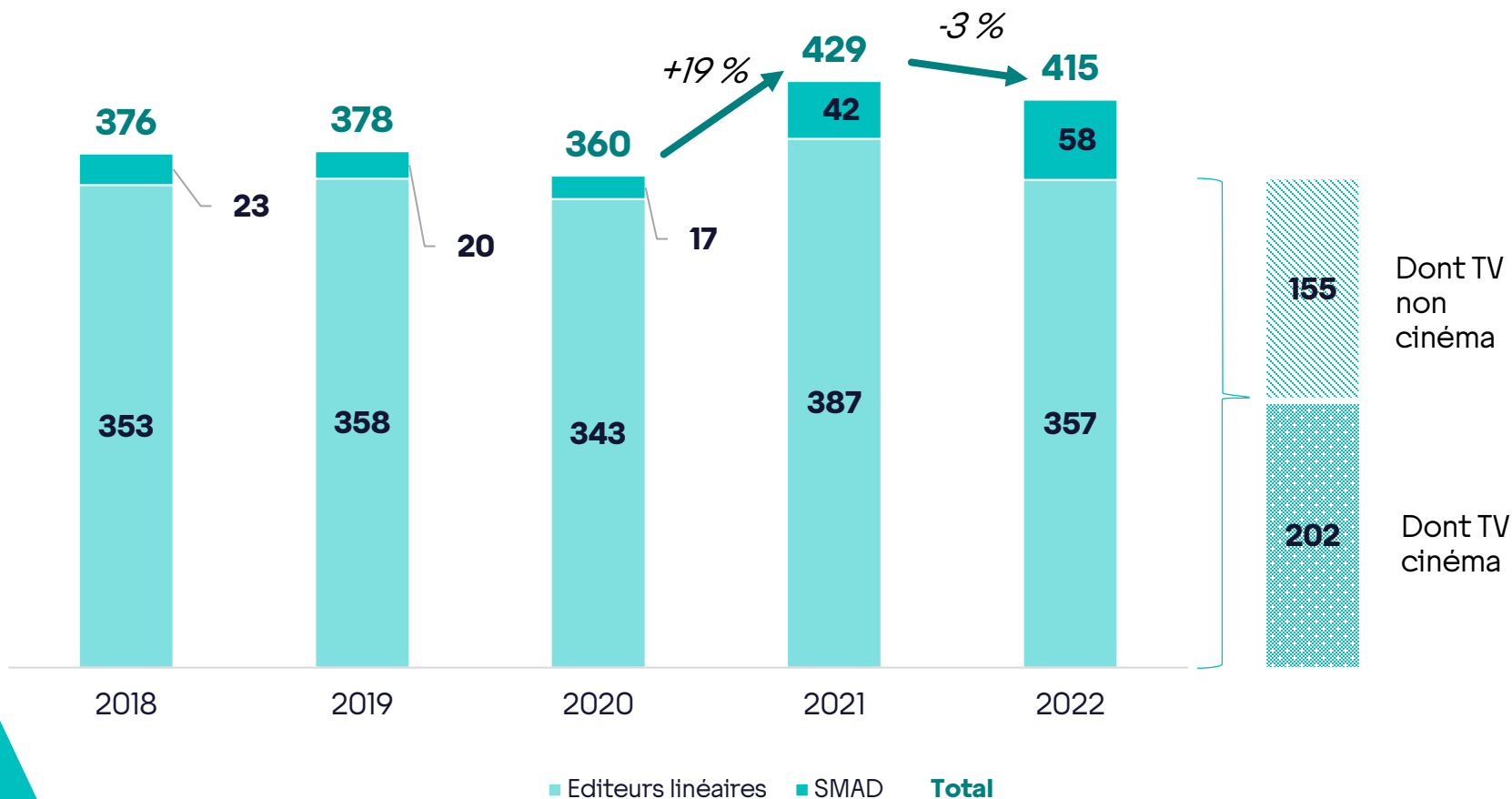


02

CONTRIBUTION À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Une augmentation de 10 % des dépenses globales et un doublement de la contribution des SMAD sur 5 ans

Evolution des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production cinématographique entre 2018 et 2022 (en M€)



En 2022 :

La contribution des services de télévision reste prépondérante et stable :

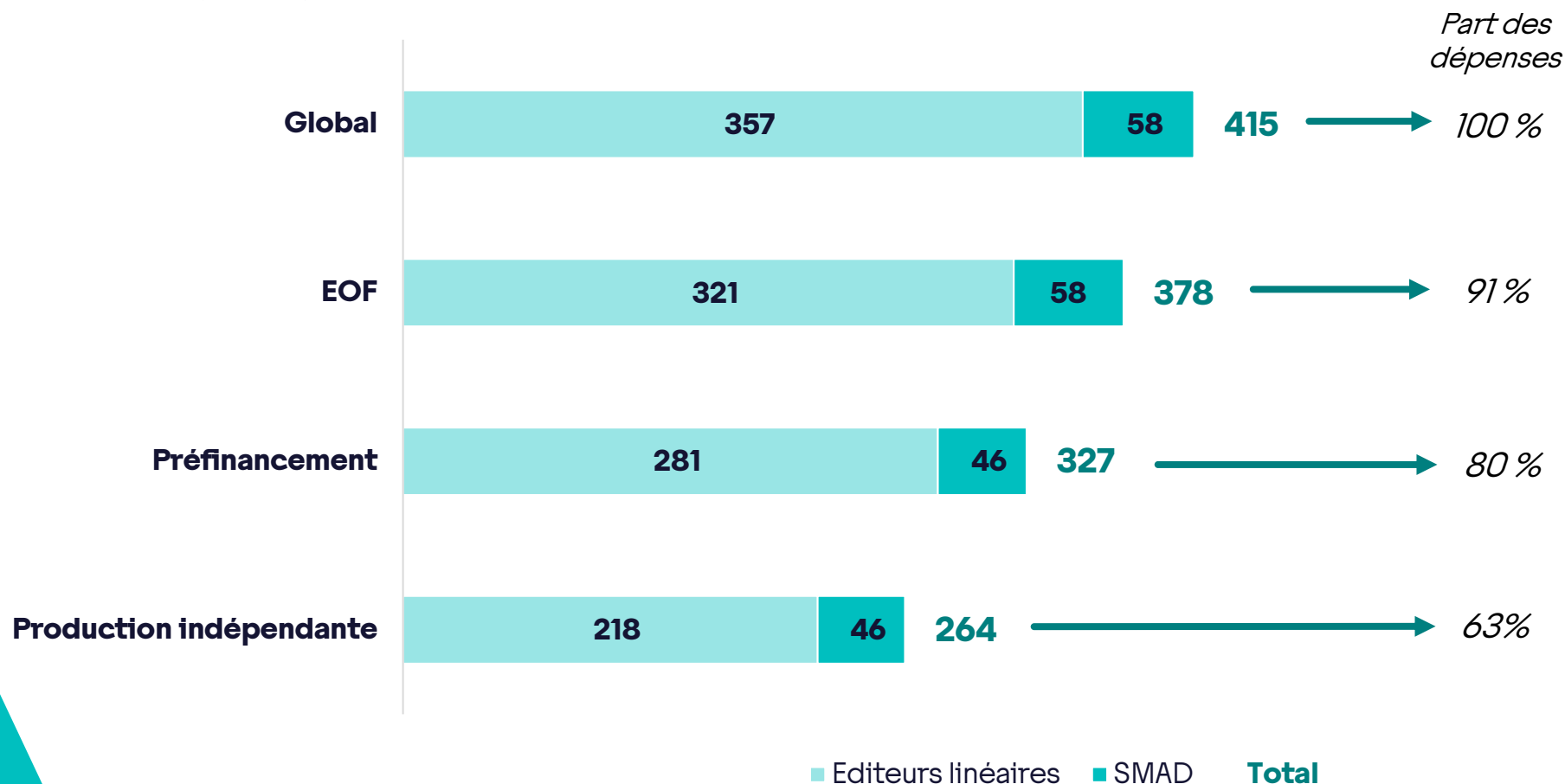
- **357 M€** : légère baisse par rapport à 2021
- **86 %** des dépenses totales

Les SMAD contribuent de manière accrue :

- **58 M€** : +39 % par rapport à 2021
- **14 %** des dépenses totales

Une contribution bénéficiant majoritairement aux œuvres EOF, au préfinancement et à la production indépendante

Montants des dépenses retenues au titre des obligations en production cinématographique en 2022 (en M€)



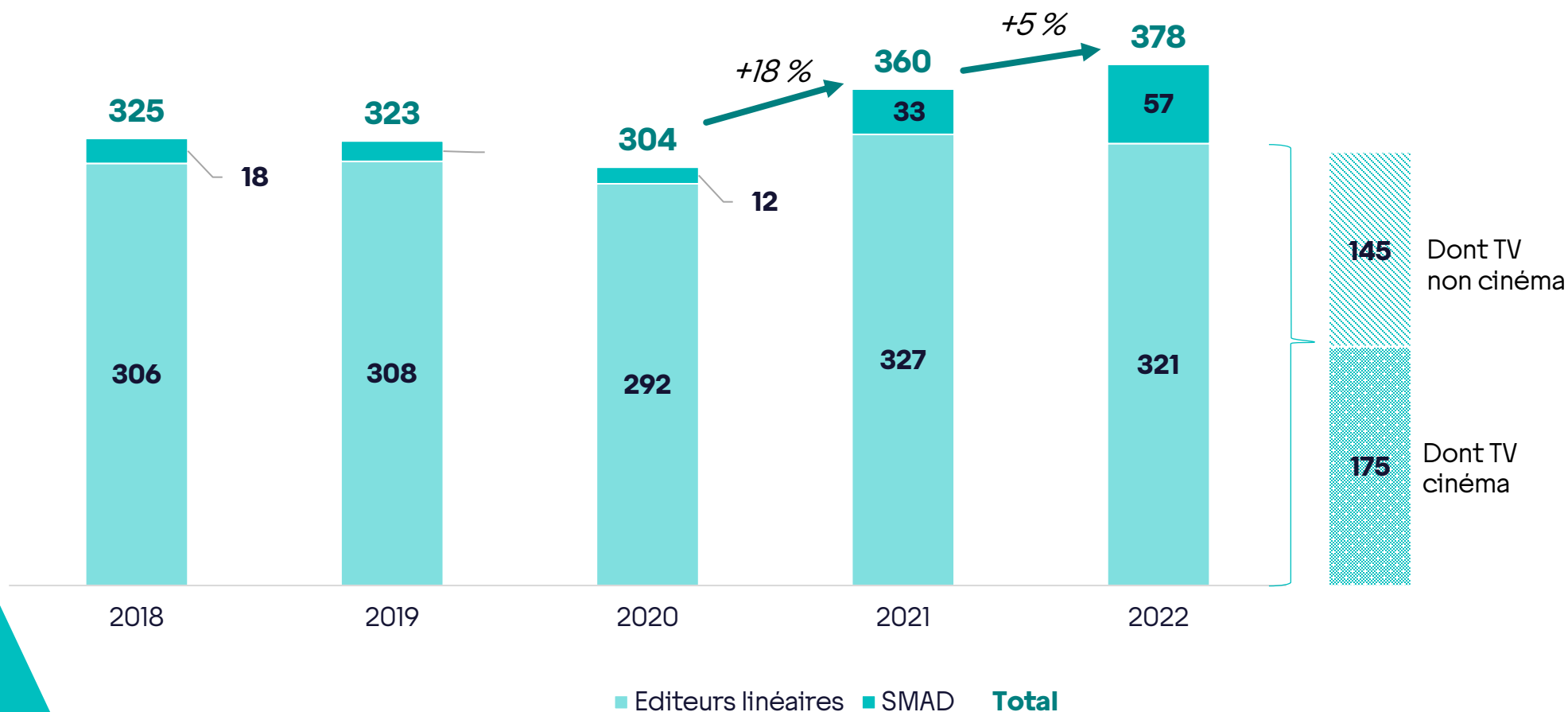
Les **montants globaux** sont composés à :

- **80 %** de dépenses de **préfinancement** ;
- **19 %** de dépenses **d'acquisition**
- **1 %** d'**autres** dépenses

L'utilisation du **couloir européen non EOF** ne représente que **9 %** de la **contribution globale**

Une augmentation de 16 % des investissements dans les œuvres EOF entre 2018 et 2022, ceux des SMAD étant multipliés par 3

Evolution des montants des dépenses **EOF** retenues au titre des obligations en production cinématographique entre 2018 et 2022 (en M€)



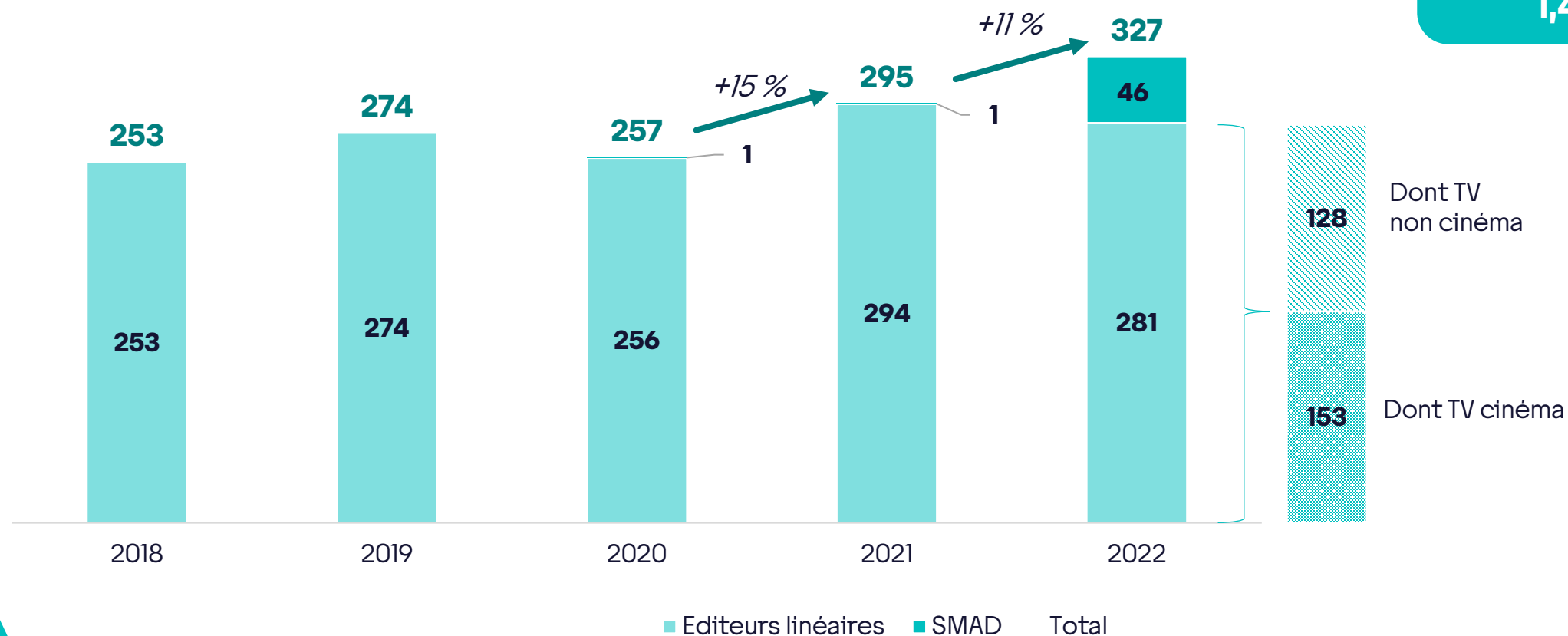
Contributions EOF cumulées sur 5 ans : **1,69 Md€**

L'utilisation du **couloir européen non EOF** ne représente en 2022 que :

- **2 %** de la **contribution** des **SMAD** ;
- **6 %** de la **contribution** des services de télévisions autres que de cinéma

Les services linéaires restent largement les contributeurs majoritaires en matière de préfinancement d'œuvres cinématographiques, avec toutefois une augmentation significative de ces dépenses par les SMAD en 2022

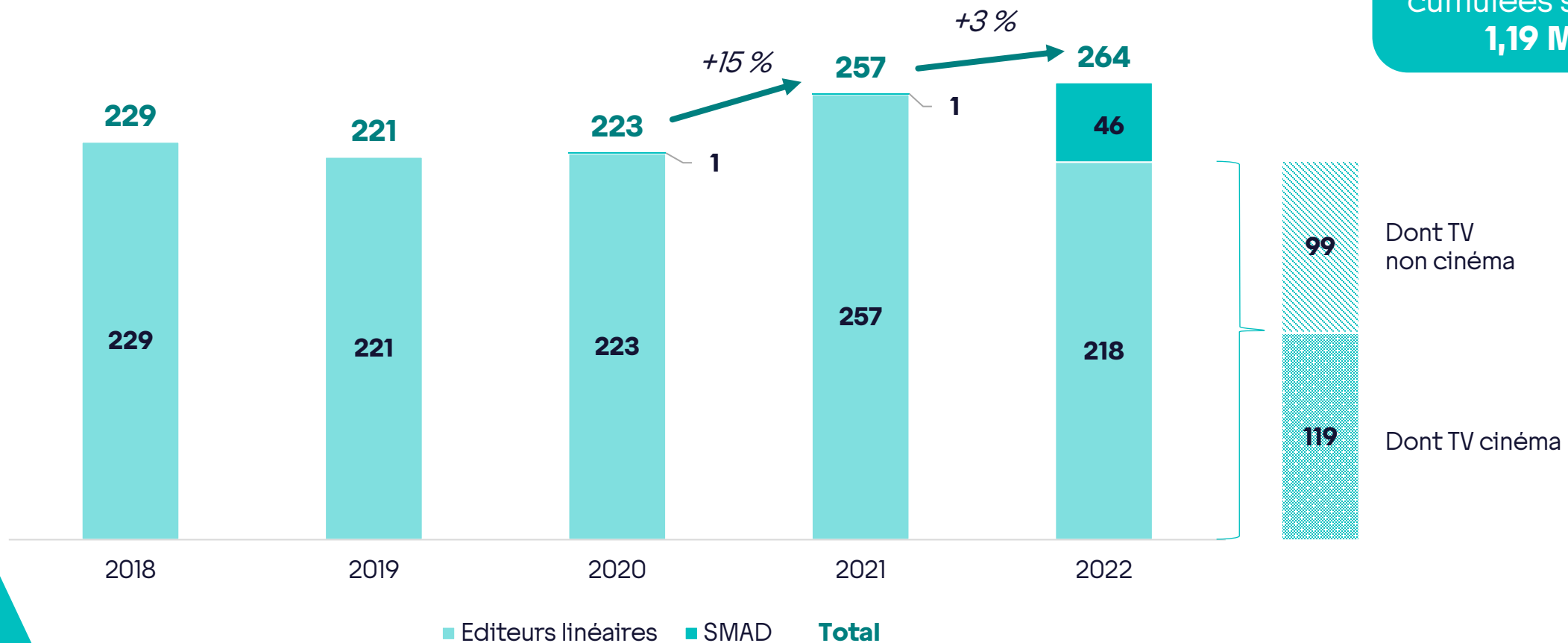
Evolution des montants des dépenses de **préfinancement** retenues au titre des obligations en production cinématographique entre 2018 et 2022 (en M€)



Contributions de préfinancement cumulées sur 5 ans : **1,41 Md€**

Une augmentation de 15 % des dépenses en faveur de la production indépendante entre 2018 et 2022

Evolution des montants des dépenses en faveur de la **production indépendante** retenues au titre des obligations en production cinématographique entre 2018 et 2022 (en M€)

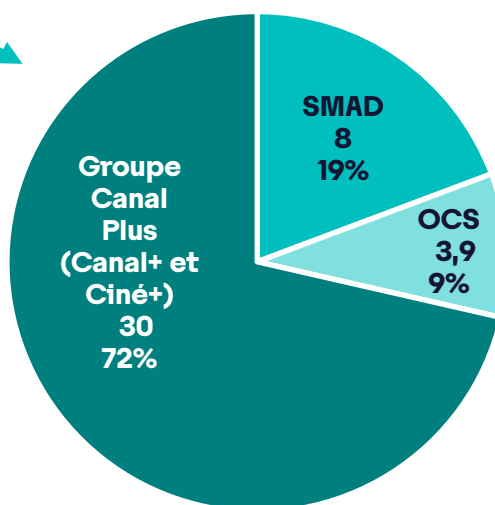


Contributions en production indépendante cumulées sur 5 ans : **1,19 Md€**

/ Des obligations de diversité entièrement respectées en 2022

La **clause de diversité** s'impose, en vertu des décrets, aux services **linéaires de cinéma** et aux services de **VàDA**, ainsi qu'aux services **linéaires autres que de cinéma** dont le **chiffre d'affaires** annuel est **supérieur à 350 M€**. Elle est définie par la convention ou le cahier des charges et prend **trois formes différentes** :

- **Une quote-part de l'obligation EOF ou de préfinancement pour le préfinancement d'œuvres dont le devis maximal est déterminé** (Canal+/Ciné+, OCS, Amazon Prime Video, Disney+, Netflix)



- **Un nombre minimum de films préfinancés par an**, avec une appréciation du respect de l'engagement à l'issue de trois exercices (**groupe TF1** et **groupe M6**)

Editeurs	Obligation de diversité
Groupe France Télévisions	28 premiers et deuxièmes films
Groupe M6	11 films différents
Groupe TF1	15 films différents

- **Une attention particulière aux premiers et deuxièmes films et à la variété des niveaux de devis (France Télévisions)**

Tableau récapitulatif

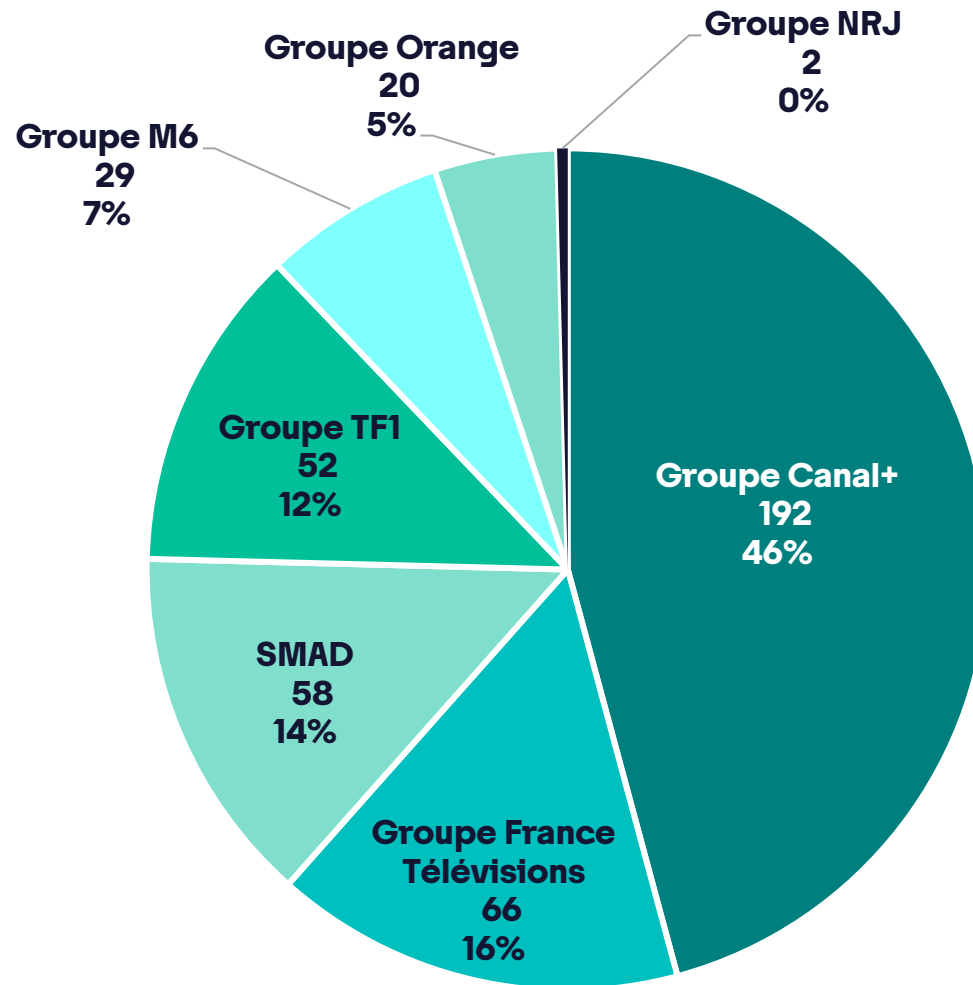
En M€	Editeurs Linéaires Cinéma	Editeurs Linéaires Non-cinéma	SMAD	TOTAL
Total	202	155	58	415
EOF	175	145	58	378
Préfinancement	153	128	46	327
Production indépendante	119	99	46	264

03

INVESTISSEMENTS GLOBAUX DANS LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN 2022

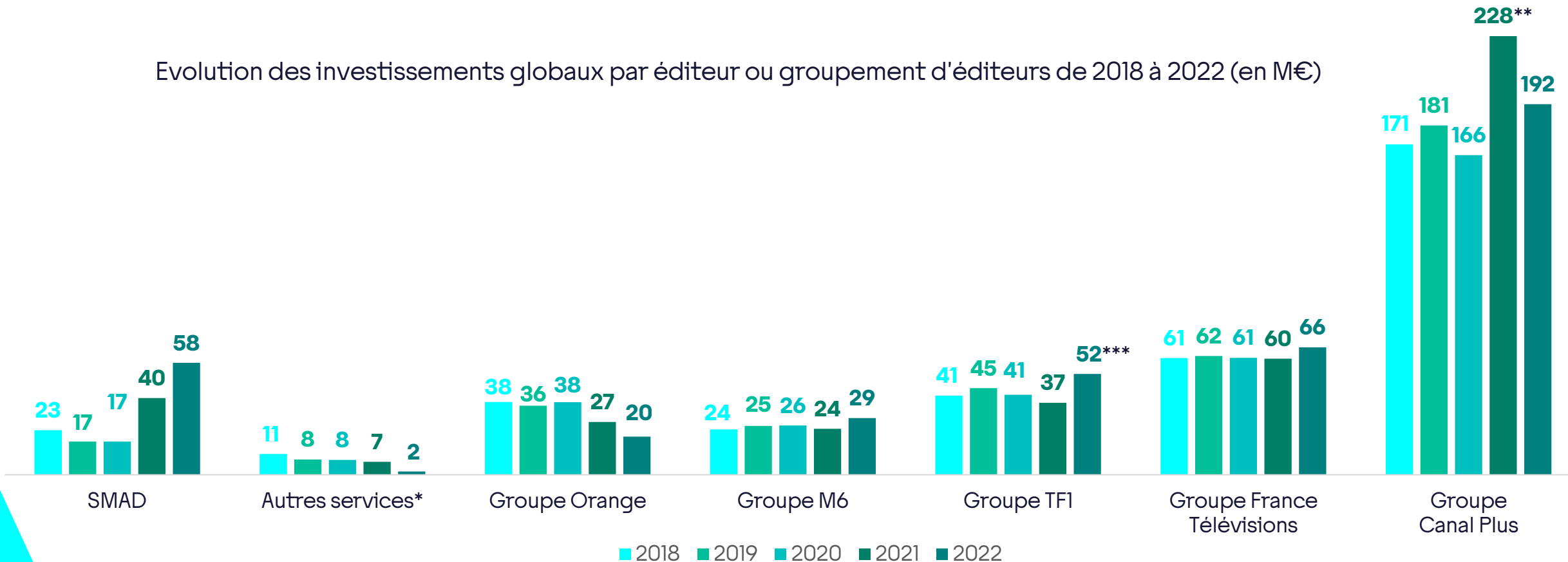
Le groupe Canal Plus réalise près de la moitié des investissements déclarés

Répartition des investissements par éditeur ou groupement d'éditeurs (en M€ et en %)



Des investissements globaux en augmentation pour les services linéaires autres que de cinéma et les SMAD

Evolution des investissements globaux par éditeur ou groupement d'éditeurs de 2018 à 2022 (en M€)



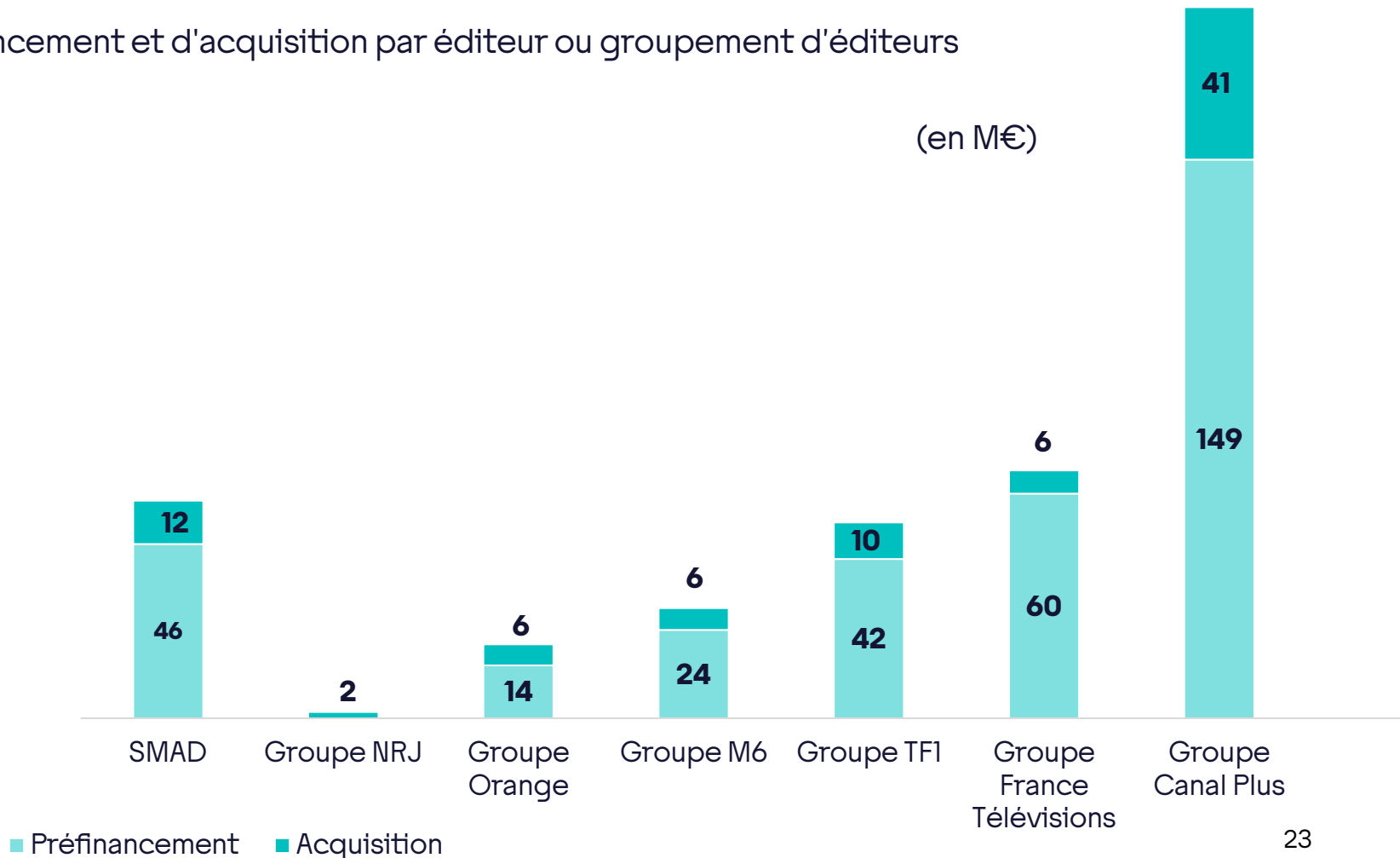
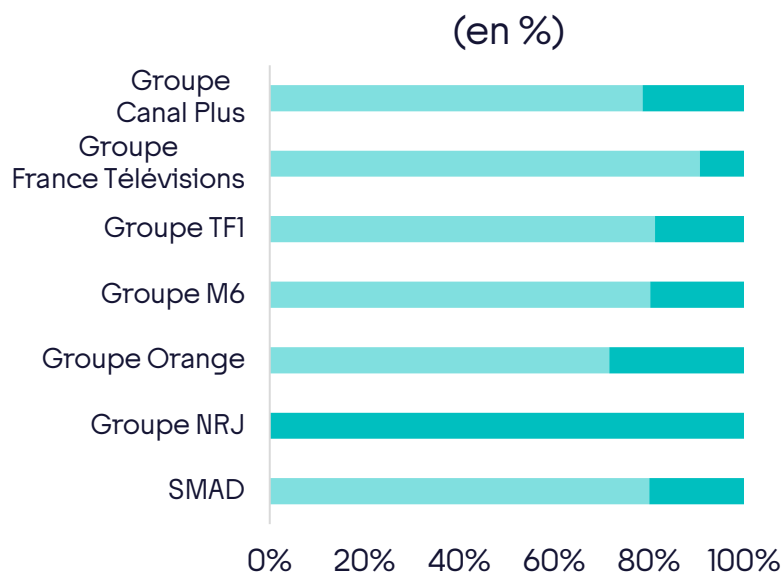
*Les autres services incluent : Action, Chérie 25, NRJ 12, RMC Story, TV5Monde (2018) ; Action, Chérie 25, NRJ12, TV5Monde (2019-2021) ; Chérie 25, NRJ12 (2022)

**Le montant global du Groupe Canal Plus affiche un niveau élevé en 2021 dû à la reprise d'activité post-crise sanitaire et au rattrapage de déficits observés en 2020

***Le montant global du Groupe TFI affiche un niveau élevé en 2022 dû à la reprise d'activité post-crise sanitaire et au rattrapage de déficits observés en 2020 et en 2021

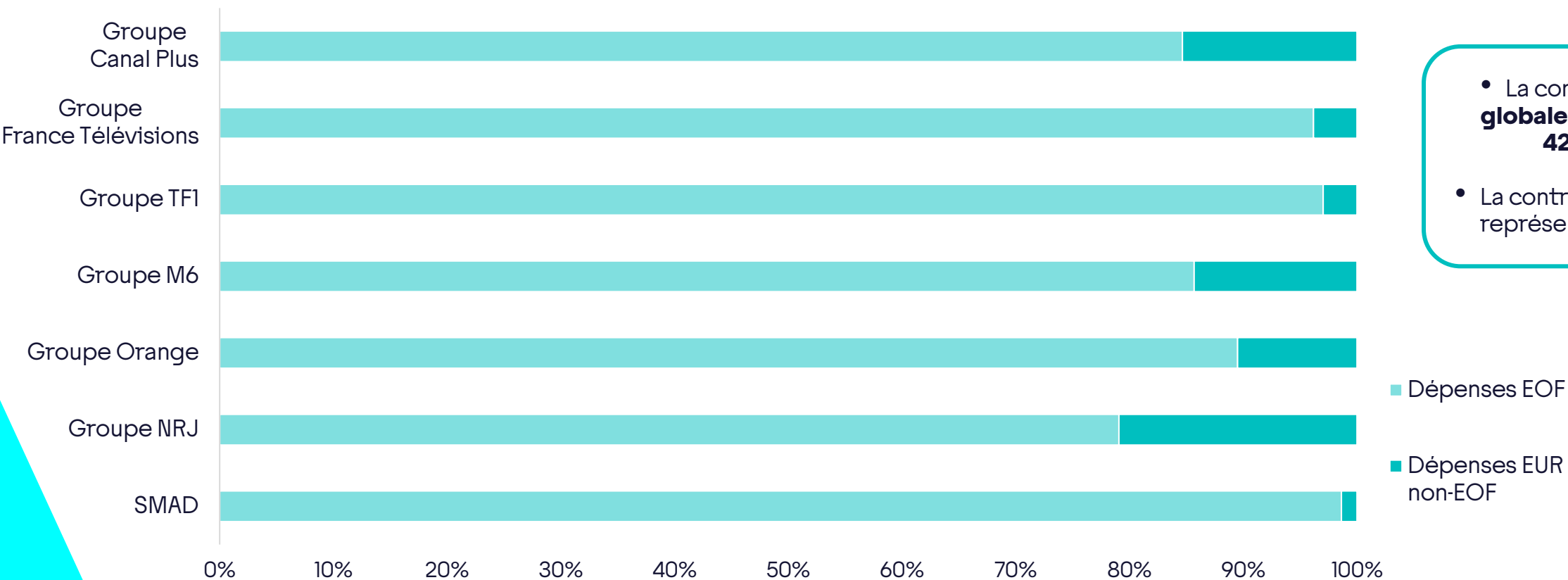
Un renouvellement de la création porté par près de 80 % d'investissements de préfinancement

Répartition des dépenses de préfinancement et d'acquisition par éditeur ou groupement d'éditeurs



Des investissements EOF largement majoritaires pour toute catégorie d'éditeurs

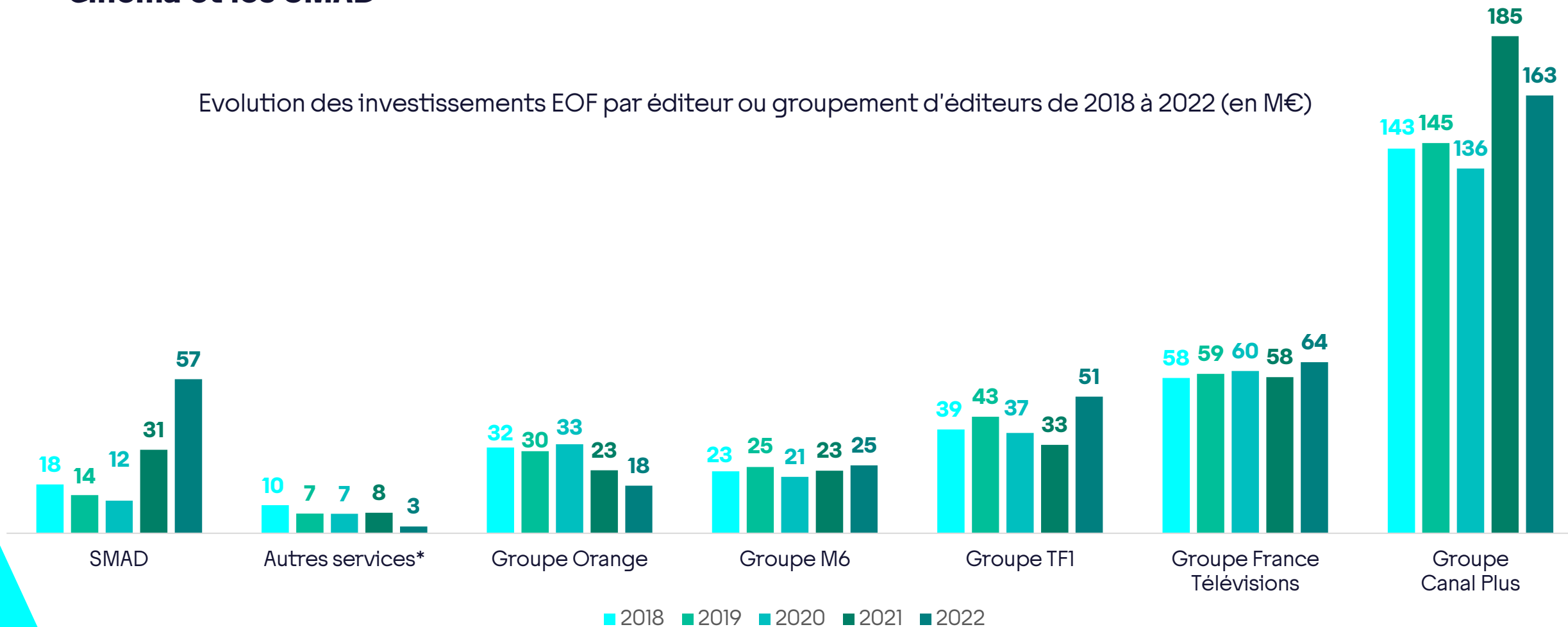
Investissements globaux et EOF par éditeur ou groupement d'éditeurs en 2022 (en %)



- La contribution **globale** représente **420 M€**
- La contribution **EOF** représente **379 M€**

Des investissements EOF en augmentation pour les services linéaires autres que de cinéma et les SMAD

Evolution des investissements EOF par éditeur ou groupement d'éditeurs de 2018 à 2022 (en M€)



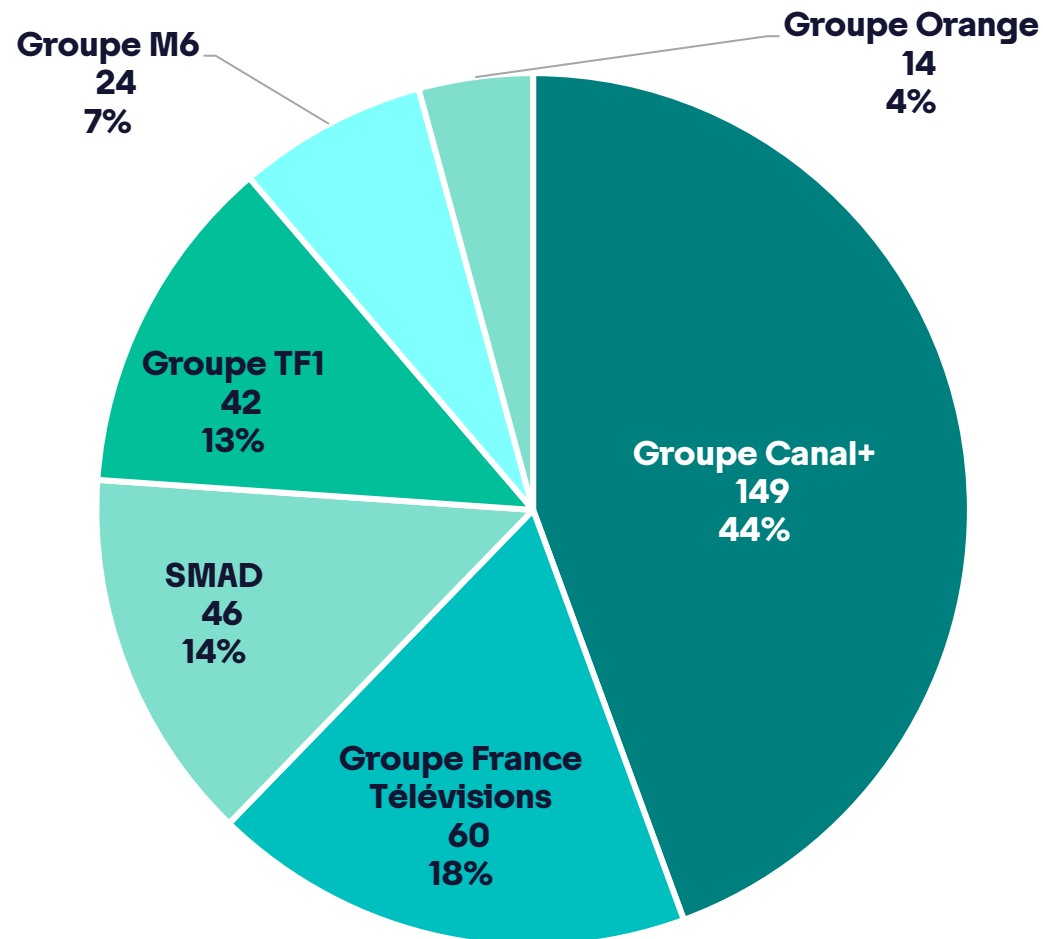
*Les autres services incluent : Action, Chérie 25, NRJ12, RMC Story, TV5Monde (2018) ; Action, Chérie 25, NRJ12, TV5Monde (2019-2021) ; Chérie 25, NRJ12 (2022)

04

FOCUS SUR LE PRÉFINANCEMENT

Les groupes Canal Plus et France Télévisions réalisent près des deux tiers de dépenses de préfinancement

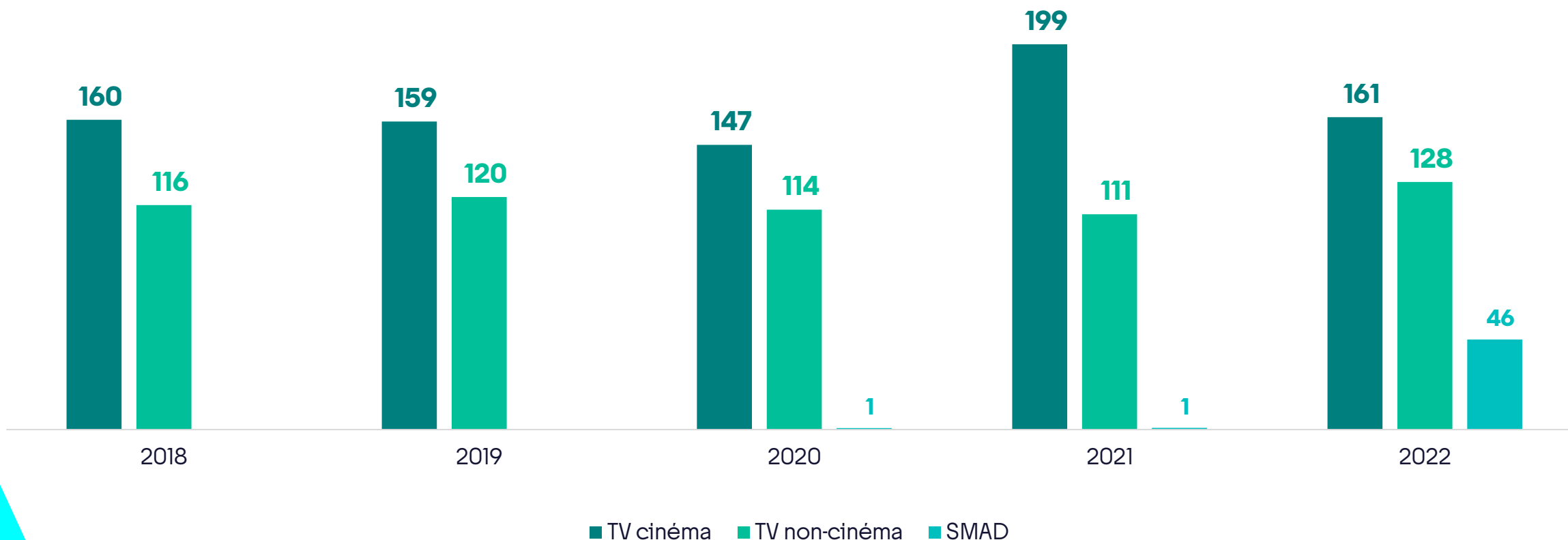
Répartition des dépenses de préfinancement par éditeur ou groupement d'éditeurs (en M€ et en %)



Contributions en faveur des **dépenses de préfinancement** en 2022 : **336 M€**

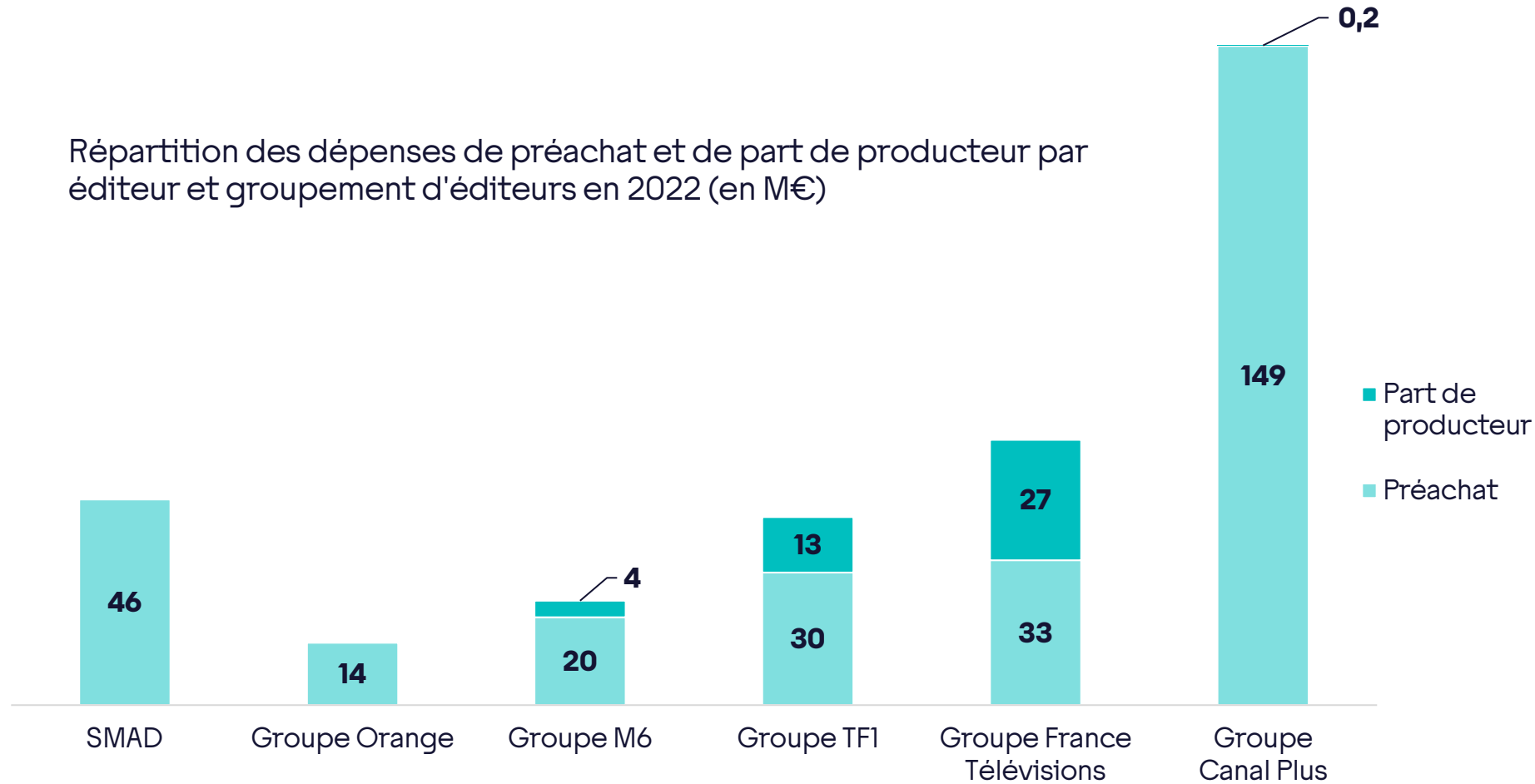
Une augmentation globale du montant des dépenses de préfinancement, notamment due à l'assujettissement des services de VàDA sur un exercice complet

Evolution de la répartition des dépenses de préfinancement par catégorie de services de 2018 à 2022 (en M€)



Des dépenses de préfinancement en très grande majorité composées de dépenses de préachat

Répartition des dépenses de préachat et de part de producteur par éditeur et groupement d'éditeurs en 2022 (en M€)

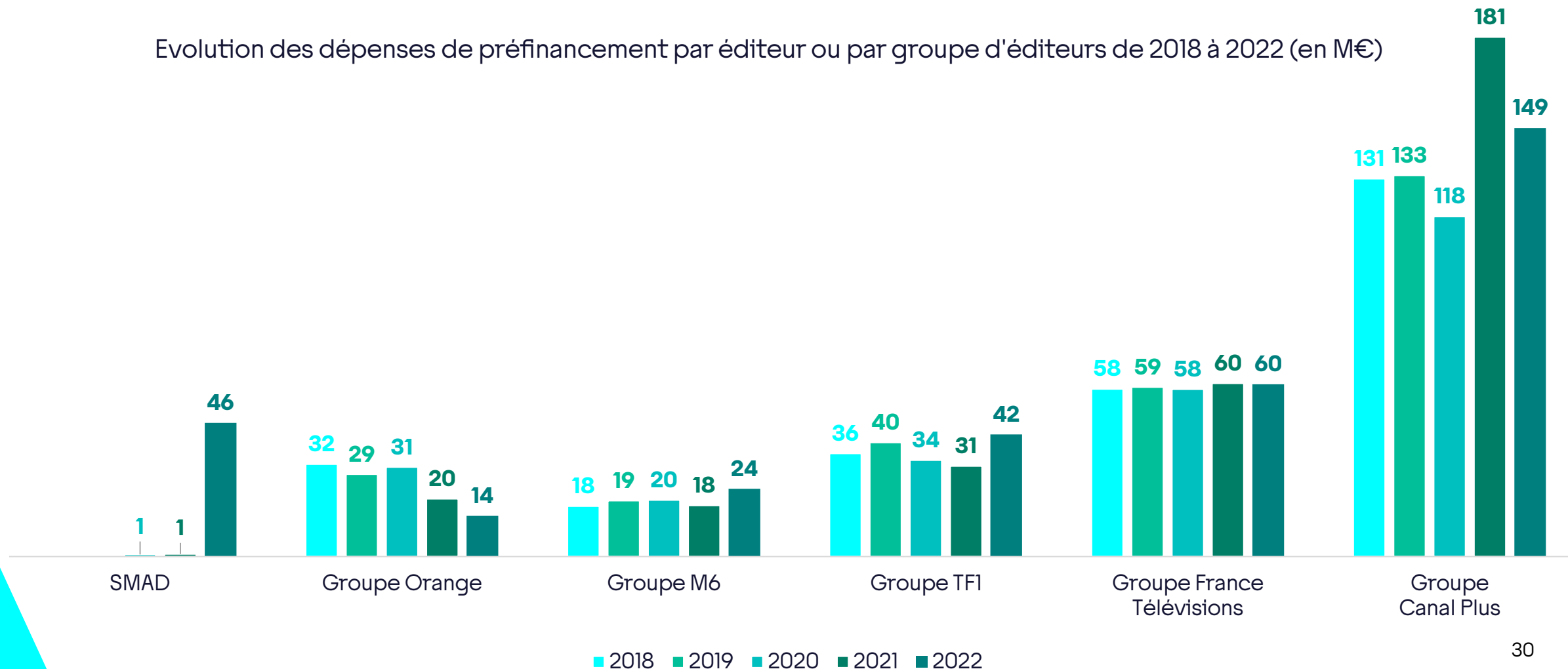


Les investissements déclarés au titre du préfinancement sont composés à :

- **87 %** de dépenses de **préachat** ;
- **13 %** de dépenses de **part de producteur**
- **Aucune** dépense de financement d'écriture et de développement n'a été déclarée

Des investissements de préfinancement en augmentation pour les services linéaires autres que de cinéma et les SMAD

Evolution des dépenses de préfinancement par éditeur ou par groupe d'éditeurs de 2018 à 2022 (en M€)

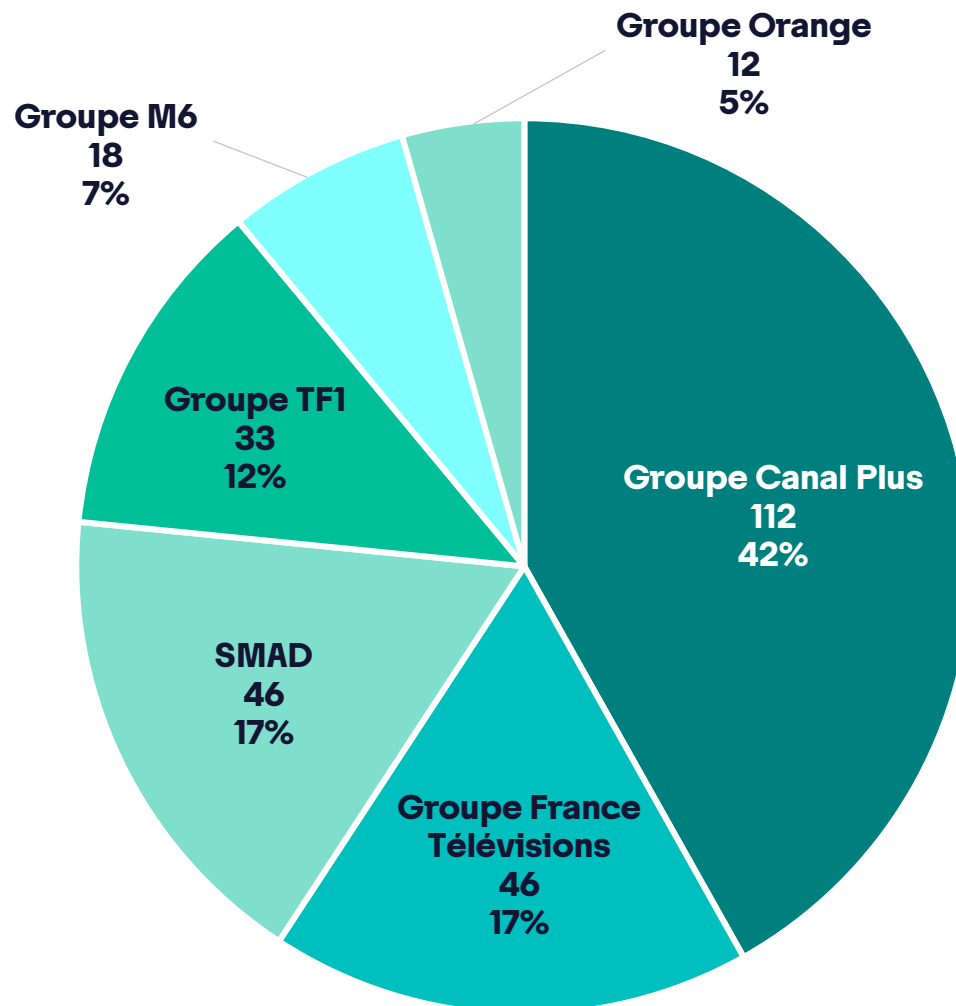


05

FOCUS SUR LA PRODUCTION INDÉPENDANTE

Les investissements relevant de la production indépendante représentent plus de 267 M€

Répartition des dépenses par éditeur ou groupement d'éditeurs (en M€ et en %)



/ Un exercice 2022 marqué par les premiers investissements dans la production indépendante cinématographique de l'ensemble des services de VàDA étrangers, à hauteur de 46 M€

Evolution de la répartition des dépenses par catégorie de services de 2018 à 2022 (en M€)

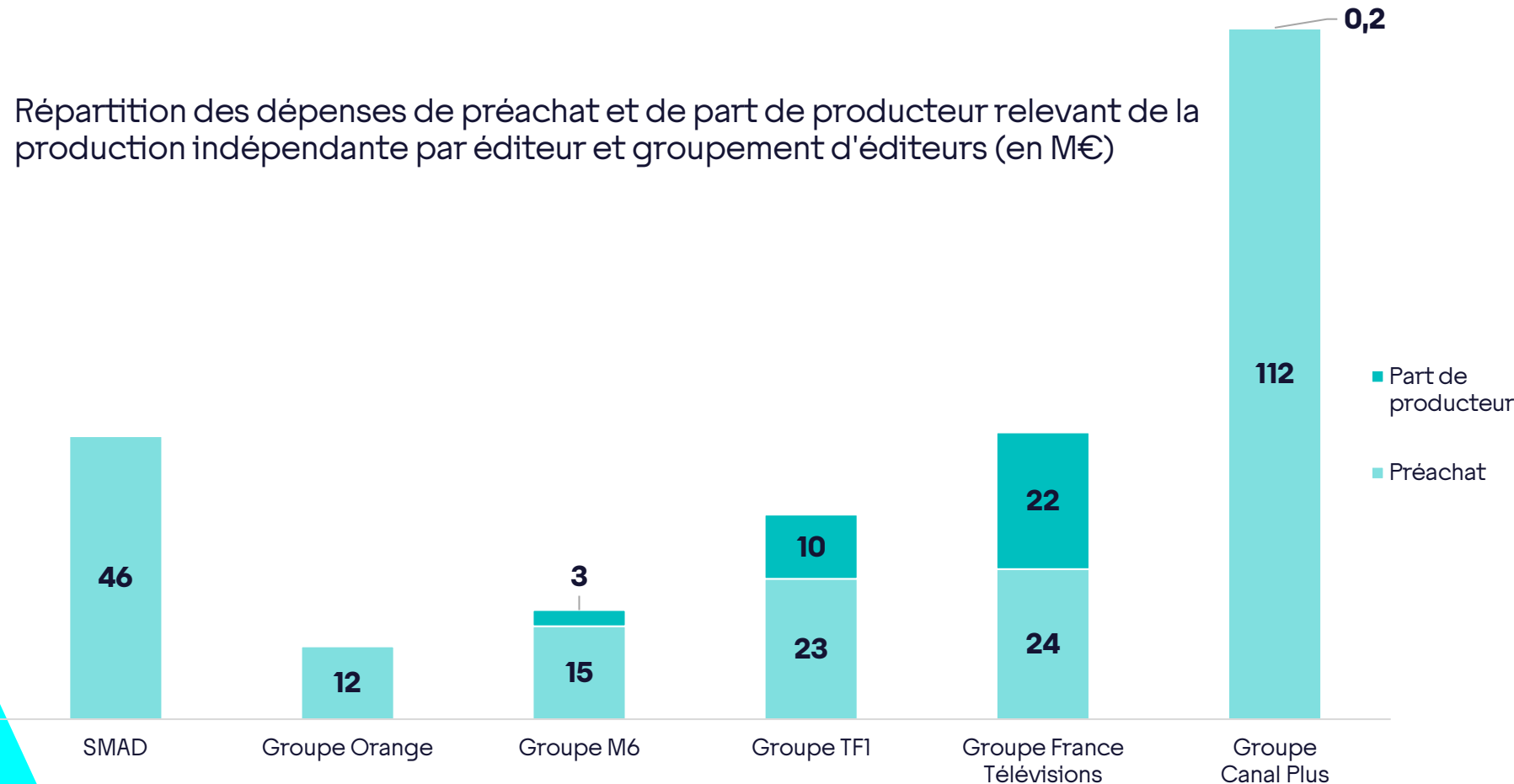


De 2018 à 2022 :

- le **périmètre des dépenses relevant de la production indépendante des services de cinéma a évolué** : en **2022**, il n'inclut plus les dépenses d'acquisition de 1^{ère} période de diffusion d'œuvres EOF.
- Les **contributions** en faveur des dépenses relevant de la **production indépendante** cumulées sur **5 ans** s'élèvent à **1,2 Md €**

Des dépenses en très grande majorité composées de dépenses de préachat

Répartition des dépenses de préachat et de part de producteur relevant de la production indépendante par éditeur et groupement d'éditeurs (en M€)

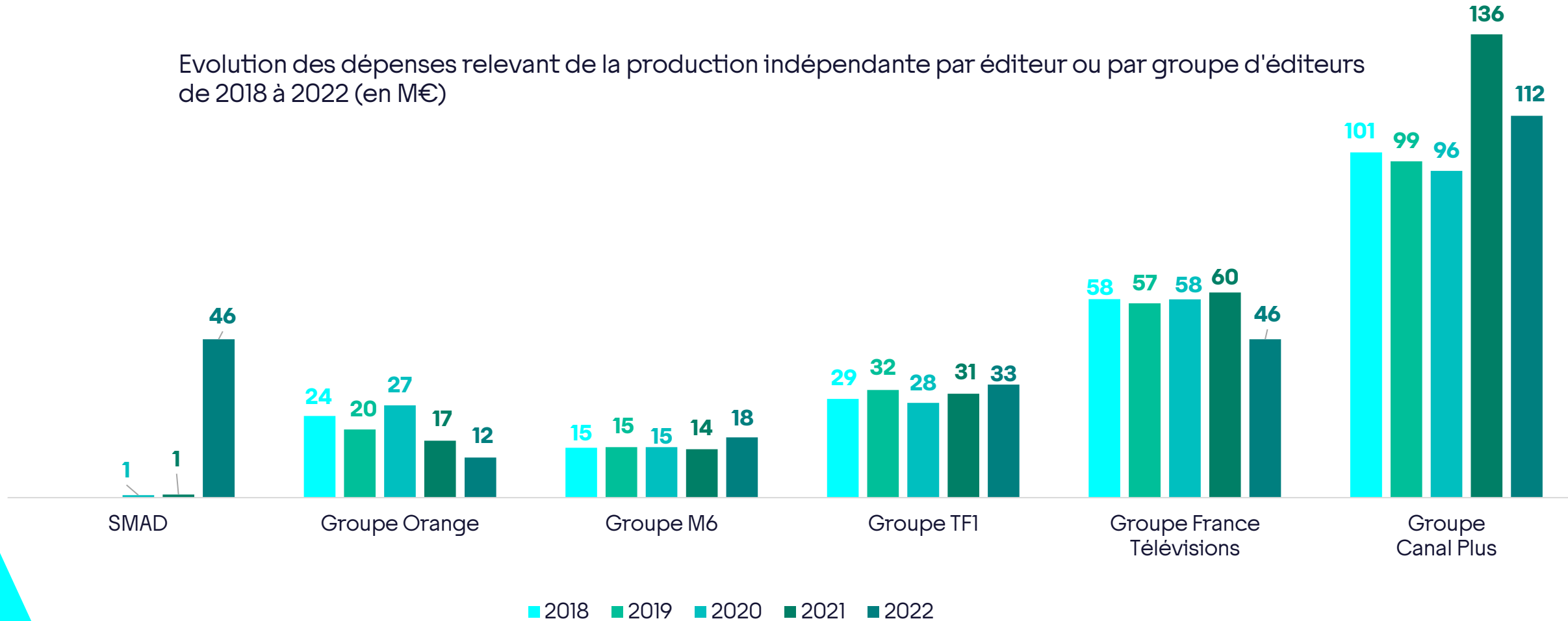


En 2022, les investissements en dépenses réelles en production indépendante sont composés à :

- **87%** de dépenses de **préachat** ;
- **13%** de dépenses de **part de producteur**

Une stabilité des investissements, à l'exception des SMAD, corrélé à l'augmentation globale de la contribution

Evolution des dépenses relevant de la production indépendante par éditeur ou par groupe d'éditeurs de 2018 à 2022 (en M€)





WWW.ARCOM.FR